

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 152/8e L de la Commission Permanente de la Chambre des Députés, portant approbation du rapport d'exploitation et des comptes d'Electricité de Djibouti pour l'année 1974. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-2171/SG/CD du 21-11-75)

n° 152/8e L de la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
6 novembre 1975

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro
10 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont approuvés le Rapport d'Exploitation et les Comptes d'« Electricité de Djibouti » pour l'exercice 1974 qui dégagent les résultats suivants : — Recettes provenant des ventes d'énergie 1 016 574 371 — Autres produits ... 384 844 903 Total des produits 1 401 419 274 — Dépenses d'exploitation 1 029 505 418 — Amortissements et provisions. 215 080 583 Total des charges . 1 244 586 001 Bénéfice d'exploitation 156 833 273 — Pertes sur exercices antérieurs. 20 724 231 — Pertes exceptionnelles 11 368 004 32 092 235 124 741 038 — Produits exceptionnels sur exercices antérieurs 4 568 224 — Profits exceptionnels 13 812 697 18 380 921 Bénéfice net au 31-12-74 . . 143 121 959 Le bilan est arrêté à la somme de : 2 541 921 840 FD Art. 2. — Le bénéfice ci-dessus défini sera affecté au compte «réserves immobilisées ». Art. 3. — Quitus est donné aux Administrateurs d'« Electricité de Djibouti » pour leur gestion 1974.

Le Président de la Commission Permanente : AHMED HASSAN LIBAN. Le Secrétaire de la Commission Permanente : RUSCONI DANIEL.